

Samedi 26 Avril 2011. 15h30.

Je soussigne L'ESTOURIE Jean-Paul, Vice-Président Picardie Nature  
certifie avoir remis ce jour à Mme Catherine FLOIRAT, Commissaire Enquêteur  
l'Avis de l'Association Picardie Nature, très défavorable au projet.  
(Copie Annexe au présent.)

De même, l'Avis très défavorable de l'Association des  
Riverains du Somly qui lutte dans le Pas de Calais contre l'implantation  
d'un incinérateur également.  
(Copie annexée au présent également.)

Le Vice-Président Picardie-Nature,



— Vendredi 04 Août 2011 —  
Wéest  
— Vendredi 05 Août 2011 —  
Néant  
— Samedi 06 Août 2011 —

Le 6 Août 2011

Je souhaite que ce  
projet n'abandonne pas  
pour la raison suivante  
Maladie  
< cancer buccal et nef de ven  
l'atmosphère et autre >  
C'est pour cela que je suis  
contre ce projet

M<sup>e</sup> Bochelin Denis

1 Rue de Bretagne  
60330 Baillou l'Herain



Samedi 6 Aout 2011

DELIHU Guy  
9 rue Albert Calmette  
60370 HERMES  
Obj. : incinérateur

Messieurs

Les opposants au programme que vous proposez mettent en avant tous les dangers et nuisances qui découlent de ce procédé d'élimination des déchets. Les favorables avancent l'urgence et insistent sur la nécessité d'agir et que leur projet est conforme à toutes les normes de sécurité donc aucune raison de s'inquiéter. Je pense que les arguments des uns et des autres sont très pertinents et semblent justes et respectables. Simplement les riverains ne veulent pas de ce projet pour toutes les raisons qu'ils invoquent et vous, pour imposer votre projet, vous appuyez sur la passivité des gens qui habitent plus loin et qui ne se sentent pas encore concernés.

A priori, votre dossier semble bien "ficelé" sur tout les points. Vous avancez un coût très élevé mais qui, à mon avis connaissant les lieux, ne tient pas compte de toute la complexité de l'endroit de la construction de votre unité. Donc je pense qu'au final ce coût sera beaucoup plus élevé que celui que vous annoncez.

A la vue des sommes vertigineuses que ce projet va coûter et qui, au final, sera financé par l'argent de nos impôts et des taxes que nous payons et qui alourdiront de plus en plus notre budget familial ne serait-il pas opportun de faire une consultation citoyenne plus approfondie ou un débat constructif entre les différentes parties favorables et opposées à ce projet où chacun pourrait exposer ses craintes ou être rassuré ou de convaincre de la nécessité ou de l'urgence de ce programme. La façon dont vous procédez donne l'impression d'une décision unilatérale imposée en partie par des raisons inavouées et que, nous simples citoyens, ne pouvons pas comprendre. Cela ressemble à cette phrase du moyen âge que le soldat du guet disait en traversant le bourg : "Braves gens dormez tranquilles je veille sur vous". Nous pourrions en rire si vous n'engagiez pas, pour une durée qui dépasse largement celle de votre mandat, toute une région pour un projet sur lequel vous n'avez pas l'aval d'une majorité des personnes concernées puisque vous ne les avez pas consultées. Certes, paraît-il, vous avez réuni les maires des villages concernés et ils n'ont pas contesté votre projet. Mais les populations, qui ont eu connaissance de ce projet, n'en ont pas voulu. Peut-être qu'il faudrait faire un effort d'écoute de vos administrés et de prendre le temps d'en discuter avec eux et non de leur imposer votre point de vue.

Pour ma part, à la vue des sommes pharaoniques prévues pour l'élaboration de ce site et la construction d'un matériel aussi joli et moderne que vous nous le présentez, je ne puis m'empêcher de penser qu'il appartient au passé. Ne vaudrait-il pas mieux utiliser ces fonds pour étudier des procédés efficaces pour récupérer et recycler toutes les matières premières et autres de nos déchets et non de les brûler et quoique vous nous en disiez, les renvoyer sous forme de fumées dans l'atmosphère. Là vous seriez plus en phase avec le discours que vos nous tenez depuis des années.

Donc pour les raisons citées ci-dessus je ne puis donner mon aval pour votre projet, qui n'est pas exactement, loin s'en faut, celui que j'attendais.

Très cordialement et avec toutes mes salutations respectueuses

Samedi 6 Août 2011

Un second incinérateur dans le département de l'Oise ?

Pour quelle(s) raison(s) ?

Et plus d'un autre incinérateur de nos déchets n'est pas la réponse appropriée.

D'un point de vue sanitaire, les incinérateurs à cette technique de destruction des déchets ne les détruit pas mais les transforment en les rendant extrêmement toxiques. De nombreux matières issues individuellement l'incinération va engendrer un très sale mélange où se retrouvent notamment des toxines.

En outre ce soi-disant cette détruisent et de valorisation des déchets, appellation - emballage pour ne pas poser du pire en matière d'entretien des déchets, ne valorisera rien si ce n'est les profits de l'entreprise qui bénéficiera de la délégation de service public.

Un incinérateur, même si ses promoteurs refusent d'employer le mot, détourné les politiques mises en place afin de développer le tri des déchets recyclables.

D'un point de vue économique, une collectivité, que ce soit une commune, une communauté de communes ou d'agglomération, accepte, sous la contrainte(?) de leur existence à l'endettement.

Car n'oublier pas que ce sont au final les habitantes et les habitants qui paient en tracés lourd(s) impôts) ce genre d'installations.

Pour résister le projet d'implantation d'un second incinérateur à Villers-Pont-Saint-Esprit est inutile, dangereux autant d'un point de vue écologique qu'économique.

Philippe Ratinard

PHILIPPE RATINARD

{ 31 RUE GARNETTA  
60180 NOCÉS S/OISE

le samedi 6 avril 2011

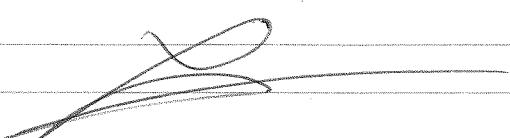
À l'heure où chacun prend conscience de la surconsommation et de la destruction des espaces naturels, de la raréfaction des ressources naturelles, il paraît grand temps de réduire les déchets, de ses responsabilités, une dépendance à l'égard de l'énergie publique en faveur de la récupération.

La construction de cette usine n'apporte pas de réduction des déchets. La communication du but de ce projet n'a que pour but de faire croire à une pseudo-tendance écologique.

Il n'apporte pas une nécessaire valorisation de l'économie par le développement des filières de production locale, en produisant beaucoup moins de déchets.

De plus, cet investissement se fait au détriment d'une industrie locale dont le but ne connaît pas d'opposants, et d'environnement.

C'est pourquoi je m'oppose à la construction de cette usine.

Dominique le Rétinel  
(Professeur d'Euless & moi),  


L'analyse faite en faveur du centre de traitement des déchets. Il n'est pas sérieuse. Nos enfants nous accusent.

En terme d'environnement, d'emploi, de mœurs (qui sont encore obligés à réduire les émissions) et de finances, ce projet est dépassé, et malheureux.

Hélène Fortin

18 Rue de la Grange  
60112 Villers-Saint-Sépulcre.

Samedi 6 Avril 2011 Villers St Sépulcre

Pour votre projet, la maquette, les planchettes, les chansons sont très jolis et très attirants pour attirer les gens dans votre projet. Mais comment pourrez-vous jeter de la poudre aux yeux des gens tout en connaissant parfaitement les conséquences car ce n'est pas le 1<sup>er</sup> incinérateur construit en France et même dans le monde. Donc nous connaissons les conséquences de cette installation et même si les techniques s'améliorent on n'arrivera "jamais" au risque "ZERO". De plus votre projet ne prend pas en compte que les rejets vont couvrir des écols environnante à 800 m ou 600 m du site contre cela est-il concevable? De plus, vous parlez d'emplois contre cela intéresse tout le monde mais comment cela va-t-il se faire? et combien cela va-t-il en détruire car avec les rejets: l'agriculture sera bannie sur un rayon de 400m, le jardin, viande, fruits, pisciculture... Gens ennuier, nos jardins et les places de jeux pour les enfants contre le tout est une question d'exposition et du temps d'exposition. Pourrez Nous nous une fois dans la vie absurde que l'on aime accepter que l'on fait une erreur et abandonner ce projet qui n'a de gloire que pour vous car il n'apportera rien aux habitants de Villers et les alentours sauf des nuisances de camions puis de senti qui prendra en charge ces nouvelles pathologies déclarées: les citoyens et le pays. Eh bien tout le monde participe à votre projet et il dépend de nous l'avoir souhaité, si souhaitez, j'espère donc qu'il ce projet absurde sera abandonné.

Nous 1<sup>er</sup> Partement Villers

Épuise

RENSEZ A NOS ENFANTS!!

RENSEZ A L'AVENIR POUR DE TOUS!!

INUTILE, COÛTEUX, DANGEREUX (en  
polluant). Il y a d'autres solutions -  
les responsables seront les coupables en cas  
d'accident.

D<sup>r</sup> GIRET Jean Claude  
Ponction

Je suis contre ce projet. Tout d'abord  
l'enquête publique s'est faite pendant  
les vacances estivales. Nous pouvons  
croire pour la santé de nos enfants,  
le site n'est pas dépollué. A l'heure où  
le JRI commence à rentrer dans les "mœurs",  
on va installer un incinérateur !!!

Sabine CARON 160 Rue R. Bellot 60370  
BERTHECOURT. Maître Adjoint à BERTHECOURT

J' suis contre ce projet pour des raisons  
de Santé, de respect des personnes  
des communes environnantes.

Valérie JUMONT 75 Rue des Fermiers  
BERTHECOURT. - Adjointe au Maire  
de Berthecourt.

Le 06/08/11, A Vittel St Sépulcre.

Juste une amie amie experte,

je m'oppose à la mise en place de ce projet car il est contraire à toutes politiques pertinentes de réduction des déchets.

Dépenser plus de 110 000 000 € dans un projet où 110 000 tonnes de déchets doivent être traitées est absurde à plusieurs titres :

→ le SYNOVE veut une politique de réduction des déchets forte : comment imaginer que cela soit possible dans la mesure où l'incinération doit ~~être~~ être quasi plein pour fonctionner correctement ? Au risque de produire des rejets toxiques - dioxines, furanes, etc ... on parle de développement économique, pourquoi ne pas utiliser ce millions d'euros à mettre en place des resourceries, dans un projet départemental de recherche incitative par exemple ?

Lo à ce propos il faut savoir que la communauté de communes des ports d'Alsace est passée en 10 ans de 350 kg / déchets par personne à, en 2011, 76 kg

→ Monsieur Nancel parle d'un projet économique, pourquoi ne pas mettre en place des structures de gestion de déchets locales et ainsi créer le volontariat de l'emploi ? Les Ateliers de la Bergerette pourraient créer 24 emplois viables, pourquoi ne pas étendre le modèle ?

Pour toutes ces raisons je suis contre ce projet qui n'a pas été conçu en prenant en compte le débat citoyen,

Amicalement  
Penine Deneux, Amicale  
La Tene et  
Accide

Pourquoi? Continuer un encerclement qui va nuire à l'environnement et à la santé de milliers de citoyens, cela importe peu les profits passent en priorité.  
Les habitants en fumé seraient-ils indemnisés.

M<sup>e</sup> Tenuaut  
19 rue de la débâcle  
Villers St. Sépulcre

M<sup>e</sup> J. ZITOUNI  
Place Faubus Denain  
62320 BERTHEAUX

Une enquête publique en faveur de l'arrêt du travail (même rallongé de 15 jours) ne pourra pas négocier un résultat fiducieux que l'an prochain au contraire!

J'ai déposé un dossier de question qui j'aurais posé au conseil municipal de Bertheaumont en ma qualité d'adjoint à cette époque sur la sécurité, l'environnement, la circulation, la sécurité des personnes, l'ancienneté des bâtiments et infrastructures.

les réponses laissées dans ces quelques documents amènent d'autre questions et soulèvent la question des réalisations de projets en devenir.

Mme ZITOUNI

J. TENUAUT

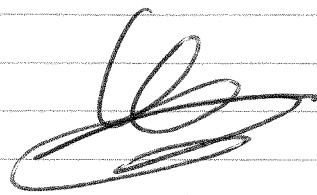
M<sup>e</sup> TENUAUT

Mme HEDIN LAETITIA  
3 Rue de la libération.  
60134 VSS.

Je suis contre ce projet d'incinérateur.

Il est inutile, c'est honteux de brûler des déchets qui pourraient être recyclés.

Je suis pour la mise en place d'un aménagement de nos déchets organiques, pour la construction d'un centre qui valorisera tous les plastiques. Il faut faire des effluves dans le ruisseau au lieu de verser dans cet incinérateur.



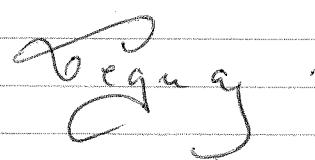
## NON A CE NOUVEL INCINERATEUR !

Prenez par exemple la déchetterie de Bresles qui est d'une propreté épouvantable à tel point qu'on a l'impression de vivre dans une poubelle à ciel ouvert à Froidmont.

En plein Grenelle de l'environnement faut le contraire est prévu à Villers... ne serait-ce pas que une histoire d'enrichissement pour certains élus ?

au détriment de la santé des citoyens qui s'appauvrisent durablement.

Isabelle Chambon  
et Armelle Legvay  
46, rue du général Leclerc  
60130 FROIDMONT



Tourcoing le mardi 08 Août 2011

Médiens les politiques et les préfetons de la construction d'un incinérateur qui ne sera que fallace et déclencher des maladies graves à cause et moyen terme n'est pas la solution la plus adéquate

En plus déclencher une enquête publique en faveur ferme de l'acide est aberrant pourtant il a été fait entre huit deux heures et minuit maintenu je l'aïl l'aïl présenté une liste de produits toxiques et cancérogènes qui nous ont fallues la santé l'atmosphère les sols de l'environnement détruite à recevoir cette saloperie d'incinérateur.

( acrylamide - Styrene - Alfa-methyl Styrene - Soude caustique - Potasse - Acide Acétique cyanure - Sulfocyanure - cyanure de cuivre - Acide cyanidrique - Acétate - Baltane - Ammoniac - Trichloréthylène - Alcali - goudron de carbonisation Acide Sulfurique Eau de Javel sans compter les millions de litres de latex et de plastique faudie de versés dans la Fagne

Le sol n'a jamais été défaillant tous les jours, qui ont été effectués sans pourrir cette défaillance ont été fait dans la fabrication du ferme et travail sur ce site depuis des décennies.

En plus cette ordure d'incinérateur fait au ferme baisser la valeur de l'immobilier. sans compter la gêne sonore et fallante de tous les canards dans et autour du village.

MANCEL ET VASSELLE. Jours n'êtes pas digne de représenter la société Jours ne ferez qu'à faire place et Jours en mettre plein les jardins, sans Jours être des caca froids.

Jours laissez le cancer toucher aussi les graines têtes s'interdisent à Jours.

Je rafraîchis de 3km fait s'étaucher bien au-delà réfléchissez.

N<sup>e</sup> BERGERE ALBERT

A IMPASSE DES OGRES Diffus Saint-Péters

Journée du jeudi 08 Août 2011

jeudi

Weant

Journée du vendredi 09 Août 2011

Véant

Journée du vendredi 10 Août 2011

Emery yves 52 rue de Fresnoy  
60134 Villers-Sépulcre

— Pour commencer, cette enquête est un leurre une fumis ferie. Pourquoi faire cela en pleine période de vacances ?? C'est fait exprès pour empêcher les citoyens de s'exprimer sur le sujet et dire Non Non à "l'incinérateur" cela gêne certaines personnes.

— le Grenelle de l'environnement : pour le cas de Villers-Sépulcre, il est bafoué ignoré comme toujours quand de gros bénéfices pour l'exploitant et indirectement les exploitants sont en jeu — un "Incinérateur", c'est une énorme combustion donc des fumées Hautement Toxiques

qui contiennent métaux lourds, Dioxine, Oxyde d'azote, du Soufre, du coke etc etc !!!

il consomme du fuel (hors de prix), les déchets solides qui proviennent de la combustion et de la filtration très dangereux sont eupouis ou ?? ils sont aussi employés pour les routes (Nos petits enfants hériteront d'une planète pourrie et coulant de minee)

— les contrôles de l'installation : l'exploitant est prévenu de la visite, il a le temps de faire disparaître les anomalies, au besoin il arrête l'installation donc pas de fumée "RAS" en plus, l'entretien de l'installation des filtres des fumées Prix de revient important, donc ou ne le fait pas Non Non à l'Incinérateur ce four crématoire au milieu de nos villes et de nos villages

- le propriétaire actuel du site ne s'est pas

inquiété de la "pollution" des sols laisse pas les propriétaires précédents, Attention c'est une erreur de sa part, il faut respecter la loi donc la construction ne doit pas être autorisée

Grave problème les puits d'échantillonnages pour le contrôle de la pollution ne sont pas aux bons endroits et ne représentent rien Si vous voulez déterminer la pollution faite venir les personnes qui ont travaillé de 1960 à l'arrivée de "SABIC", ils savent exactement les endroits pollués, exemple le marais derrière l'usine regorge de débris de latex (la pompe de la fosse en terre rejetait les eaux polluées dans le marais elle ne fonctionnait que la nuit.

eaux de lavage des réacteurs, les mauvaises réactions etc etc) tout cela bien connu de la fabrication et mécanicien d'entretien, des conducteur polymerisation. Evidemment ne parlons pas du "pilote" emplacement de construction du four crématoire pollution énorme du sous sol

- en règle générale, malgré même en battant des pieux, les bâtiments du pilote, de l'atelier B (ou les portes ne logeraient plus dans leurs ~~encadrements~~ en encadrements Pourquoi,) les bâtiments s'enfoncent dans le sol (Marais) ils se fissuraient il fallait les remettre à niveau à grand frais travail fait par des entreprises spécialisées

construction 3 ou 4 fois supérieur à un construction normale. Aucune importance la facture aux contribuables les bénéfices à l'exploitant et aux petits copains dans l'ombre !!

Non à cette saloperie on peut faire autrement et puis la capacité du crématoire est de beaucoup supérieur à la production de nos déchets

ATTENTION !! 2012

où sont les écologistes dans l'Oise ??  
« quelle misère »

J'habite Villers à 800 mètres du site  
à vol d'oiseaux je ne veux pas que mes petits  
enfants soient gazés

Non à l'incinérateur Emery

jeudi 11 Avril 2011

M<sup>me</sup> GIRARD Alain : non à l'incinérateur, trop de  
risque mal calculé. Non à la pollution  
atmosphérique qui va laisser des dégâts  
irréversibles sur la nature et l'environnement.  
D'autre choix existe. Beaucoup moins  
pollueur. Le site a déjà son sous sol pollué  
pas la peine d'en rajouter. M<sup>me</sup> Girard Alain.  
Conseiller municipal de Bertheaucourt et grand  
electeur M<sup>me</sup> les sénateurs prononcer. Vous  
des maintenant je vous regarde - Girard.

J. VERCRAENT

A) GÉNÉRALITÉS:

- 1) Les documentations fausses à tous sont des documents partout sauf à paragraphe pour Ville ventant la voie ferrée
- 2) Quels sont les autres sites en concurrence ?
- 3) Comment s'articulent VEOLIA-SIMONE, SYMEO-VEOLIA PROPRETÉ, WORD-NORMANDIE au fil d'autre chose ? où ? Peut-on le vérifier.
- 4) Grand Ballon (Mont César), Villers-Saint-Paul servent-ils naturels

Quelles sont les quantités actuelles traitées ? Nombre de camions par jour ?  
Role du centre de tri de Roche Courte ? Sa-t-il d'autres dépendances ?  
5) Il faudrait peut-être une Commission de Contrôle du site  
pour les différentes microdépartements concernés.

### B) Un plan d'urbanisme

1) Quel est le type de dépollution prévue - bâches ? ou enlevé

- met de la terre pour le Vauvray

Quel est le bassin de traitement situé derrière la centrale ?

3) Quelles sont les précautions prises vis à vis de la nappe phréatique ?

4) Comment est construite la fosse de l'usine des camions par enrobage, poudre, dalle flottante ?

5) Pourquoi cette 3 parts bascule neuve (2 camions, 1 SNCF) et  
ne pas utiliser les existants ?

6) Les plans n'indiquent pas le Nord, on voit mal par où sortent  
les camions sur le site, aucun axe ou une nouvelle ?

7) Comment est prévue la vidange des wagons ?

8) Pour le démarquage de la claudière qui débouche-t-on ?

9) Est-il prévu une salle de contrôle ? Qui surveille ? Où ? alarme  
avec klaxon ?

### C) MARCHE DES CONTROLES

1) Personnel ! Combien sur site ? avec quelle qualification ?  
fonction des emplois cités par SYMEO ? Horaires travail : 5x8 ? journalier ?

2) Reçue des produits à traiter.

3) Par SNCF pourquoi ne pas avoir prélevé actuellement alors  
que c'est un des points forts de Villes Grands et comment cela se fait-il ?

22) Par camions. POINT ESSENTIEL

a) Horaires : non pas le 6h 24h Dans un dimanche on ne  
sort pas de nuit de 22h à 6h, pourquoi une différence ?  
notamment que les camions en modeur arrivent pas de nuit (tut, tut...)

b) Routes.

Quelles sont les routes empruntées ? dans l'état actuel, il ne  
peut en être question surtout si les camions traversent les centres des  
villages. Nd que Barbezout, Neuvres, Villers... etc.

g) Il convient de faire savoir tout pour éviter que les camions  
traversent le centre de Vrigneux et l'île des Neuvres  
- par la RN 31 - D 12 ; il faut voir le camion de l'Afrique D 12 / D 600  
qui repart de Tonnerre en tour à la sortie de Ballainvilliers (La D 12)  
- par la D 1001 , il n'est pas possible de passer par le lac des  
de Pontchar

8) Quand le centre aura bien d'appels d'où venant-ils ?  
par où ?

9) Pendant l'hiver qu'est-il prévu en cas de gel ?  
et avec les feux de bûche ?

10) Il est prévu jusqu'à 10 camions par jour. Combien au début ?  
peut-on avoir sur échancrure de monter en puissance,  
(3) Marche normale

Est-ce 24<sup>h</sup>/24<sup>h</sup> et 365 jours par an.

Si oui quand et comment se fait l'entretien constant (par exemple  
changement des manches des filtres). Quid du cas de panne  
sur un moteur en un matin ?

La chaudière peut-elle marcher au ralenti, tout en étant rentable ?  
Sinon elle n'est pas performante.

#### ④ Evacuation des déchets.

41) Déchets valorisables : à qui les vendre ? quel tonnage ? quel prix ?  
exemples : machinerie, les différents matériaux

42) Déchets ultimes : quel tonnage ? où les mettre ? a dist à  
Vallorbe, attention au risque de pollution de nappe phréatique.

### D SECURITE

15) Qui est-il prévu comme information de renseignage sur les  
risques : - en marche normale  
- en cas d'incident grave ou moyen  
- en cas d'incendie

2) Gardez-vous que les normes EBIOM + RESIDU (rendus  
d'ordures ménagères ou déchets industriels) seront toujours  
respectées et en faveur des normes européennes  
Qui contrôle ? A quelle fréquence ?

### E PROBLEME FINANCIER

#### 1) Du centre.

Dans quel document consultable, sauf erreur trouvez-t-on  
la comptabilité analytique du prédeau aux différentes sortes de marchés  
- mise au millé des différentes sortes premières pour un tonnage  
de déchets pris, y compris le transport.  
- tonnage moyen des différents produits valorisables et leur prix  
- production d'électricité : combien ? à quel rendement  
pour un prix moyen de X euros ? à qui à EDF ? on a vu  
ça ! quel ?

#### 2) Ressources

- Taxe d'Ordon Ménage va-t-elle augmenter ou diminuer ?  
grâce à la valorisation, la Taxe serait ète nulle pour les habitants

de Villers, les plus gênés par le projet

- le compost : sera-t-il gratuit pour les riverains ?
- Quel est le prix de l'implantation payé par qui ?

Y aura-t-il une réparation sur la TOM ?

- En plus des taux légaux, la mairie paiera-t-elle des indemnités pour compenser les gênes provoquées par le site de stockage des déchets ?

Et CONCLUSION : C'est NON

en attendant de voir ce qu'on peut concrètement faire pour préserver le problème principal des sortes de contrôle d'Hadrien des sols, des réparations sur la vie connue et l'aspect futur.

Bon week-end

J. Véry - 4 la Rue des Malades 755

Vendredi 11 mai 2011

NON à l'incinérateur. Tant d'abord pour plusieurs raisons ? Il existe déjà un incinérateur suffisant pour l'Oise. Nous ne voulons pas être emprisonnés pour brûler tous les déchets (et faire des déchets ?) de la région parisienne. Seul ceux qui ont donné leur accord à ce sinistre projet ne sont pas concernés, c'est facile. Réhabiliter le site de GIP serait une bonne idée mais pas au prix de la santé de tous les riverains. N'oublions pas que IP ne suffit pas à habiller à quelques mètres ! La pollution se propage loin et vite. IP ne faut pas fermer les yeux et mettre la tête dans le sable ! Quelques millions d'enfèter de l'argent dans ce projet lui semble "intéresser" peu de personnes (un intérêt sonnant et trébuchant mensonge) il serait préférable de monter des projets de développement durable. Cela ferait un nombre de créations d'emplois bien plus important, et ne nuirait pas à la santé des bêtes. Nous sommes tous concernés encore une fois. IP ferait bien notamment de créer beaucoup moins de déchets ainsi il y aurait des économies sur l'achat des produits de première nécessité et plus besoin de détruire ces déchets ! Est-il nécessaire d'avoir autant d'emballages autour des yaourts ? par exemple. Acheter au détail, avec des sacs en papier dégradable !

Une dernière chose doit approche. Voulez vous que  
c'est aussi une façon de nous faire entendre.

Mme HOPET Patrick

6 Rue St de France

60930 Baileul-sur-Eterne

(Signature)

(Signature)

Mme Laroche Yvonne

6 Rue de la montagne

60136 Villers St. Georges

je contre l'incinération

pour la santé de mon petit enfant.

(Signature)

M<sup>e</sup> et M<sup>e</sup> ROUSSEL Michel.

24 rue de la place

60136 Villers St. Sépulcre.

je suis absolument pas d'accord pour l'incinérateur  
pour la santé je suis contre.

M<sup>e</sup> Roussel

M<sup>e</sup> et M<sup>e</sup> SOUFFLET Gérard.

238 Rte. Roye Ponchar

60130 ROMMELIN.

Pour l'intérêt financier de certaines personnes,  
on va nous implanter un incinérateur, pour  
recycler les déchets de la région parisienne.

(celui de Villers est suffisant pour l'ouvrir) et ainsi  
prendre des risques pour la santé des habitants.  
Dans 20 ans ou 15 ans on s'apercevra qu'il y a  
des problèmes de santé mais il sera trop tard.

M<sup>e</sup> Soufflet

SCEA MAISON  
ferme de caygues  
60510 Rochy Condé

MR Maison Jean Pierre gérant de la SCEA.  
Maison à Rochy Condé prend des réserves  
d'indemnisation en cas de pollution sur  
la production de lait, la viande et les cultures  
sur les Territoires de Baillons sur l'Aisne  
Villers st Sépulcre, Montreuil sur l'Aisne, Rochy Condé  
Warluis, Therdonne et Lavergnies



RABAIN André  
2<sup>e</sup> adjoint Villers st Sépulcre  
24 rue du Beau Pignon  
60134 Villers st Sépulcre

Construire dans une zone humide avec un sol sensible  
aux variations en niveau en eau effet (retrait, gonflement).  
ce projet est dangereux pour la fiabilité de la construction.

Coupe du projet non cotée pour connaître l'incidence sur le  
sol, la profondeur des bases des structures et surtout la  
profondeur de la fosse principale de réception des ordures (32,3 m)  
mappe à faible profondeur, et de plus en bordure d'une zone  
inondable.

Déblais, remblais stockés en merlon, question sur la qualité  
de la terre remuée (lessivage).

Déplacement d'une certaine population de batraciens actuellement  
sur le site

Projet dangereux en surface pour la population, étangs  
à proximité, poissons péchés, pollués par les retombées du  
projet renforcé par les vents dominants, toujours sous les  
vent dominants, beaucoup de maisons neuves, une maison  
de retraite crèche, école à environ 1,5 kilomètres  
Plus proche à l'ouest à 700 mètres, l'ensemble scolaire plus une  
grande partie des habitants de Chauvilly les, Villers st Sépulcre.  
Par temps couvert en octobre, novembre, décembre, janvier  
avec les brouillards persistants sur la proximité des étangs

qui ont tendance à garder le brouillard durant ces périodes et forme un couloir qui peut contenir toute la nocivité des rejets. car à ces périodes de calme sans vent pour la dispersion.

Les retombées du projet sur les herbages agricole à proximité production de lait, de viande, grosses incidences sur ces ressources agricoles, dont on ne connaît pas actuellement les effets sur les terres labourables, blé, maïs, betteraves sous le vent ou à proximité. Peut-on sacrifier nos agriculteurs et maraîchers alentour. (Briesler).

Les cultures maraîchères individuelles (jardin familial) qui ne subissent pas de contrôle sanitaire systématique car petite production et il n'y a pas commerce.

Consommation d'eau potable, intolérable, pour le bon fonctionnement du projet en période de sécheresse, ~~sous~~ surcharge de consommation d'eau potable sur les captages en période de pénurie l'été avec une population en augmentation dans un futur proche.

Est que l'organisme humain actuel va résister aux doses des divers pollueurs de référence qui ont tendance à réunir, car toujours dans la fourchette inférieure des tolérances, mais ce qui fait très peur, l'autorisation de rejet non contrôlé pendant un certain temps, et lors d'un dysfonctionnement difficile à maîtriser assez important (incendie, inondation) ce que je ne saurais pas, les retombées accidentelles sur la population proche, les herbages, les cultures, les jardins les pelouses, l'univers des enfants de la campagne.

Non à ce projet dangereux

Vendredi 12 Août 2011

Néant

— Mardi 16 Août 2011 —

Néant

Mardi 17 Août 2011

Néant

Jeudi 18 Août 2011

Néant

Vendredi 19 Août 2011.

Je suis opposé à ce projet dangereux et  
inutile. Patrick BOUCHER ~~BB~~

Au lieu de chercher qui est responsable des  
erreurs du passé, tâchons d'assumer nos  
responsabilités pour l'avenir. NON A L'INCINÉRATEUR

Laetitia BOUCHER GBOUCHER Bouchez  
Sarah BOUCHER

Samedi 20 Août 2011 —



Mme Durand REPOSES, 13 Rue de la Monterie  
9 Rue de l'Abreuvoir 92110 Clichy

Alors que nous sommes en accession je trouve aberrant à vouloir construire ce complexe si onéreux et polluant. Il me paraîtrait plus logique d'inviter les gens à réduire leurs déchets comme dans le Clermontois par exemple.

D'autre part ces déchets provenant du Beauvaisis pollueront lors de leurs transports comme les bennes qui circuleront jour et nuit et qui feront du bruit et déformeront la chaussée = nuisance et coût supplémentaires - Pourquoi ne pas utiliser le train ?

En outre, on semble oublier que depuis 2 à 3 ans il y a plus de vent tournoyants il y a aussi des mares de brouillard qui bloqueront la pollution dans la vallée toute la matinée.

~~je dis NON à ce projet d'intineratur car il est trop cher et comme on travaille pas à perte, alors sur quoi portera la réduction du coût ???~~

Les habitants de Villers et de la région ont été très pollués depuis la guerre par les industries successives sur ce site, ils ont le droit de retrouver un peu de leur santé & moins de cancers, de problèmes cardiaques et pulmonaires.

Si ce projet se réalise il faudra en plus de sa santé dire adieu aux jardins et les agriculteurs ne pourront se lancer dans le bio qui est pourtant l'agriculture de l'avenir et qu'en sera-t-il de la pollution de l'air et des eaux du Thérain -

Véronique